

OFFRE ET SERVICES DE PROXIMITÉ 2019

PLAN D' ACTIONS RÉGIONALES ET PLAN D' ACTIONS COORDONNÉES



ÉDITORIAL

En 2019, l'offre régionale se développe de manière significative à plusieurs titres :

- Une offre d'actions de formation achetées par les régions ANFH ouvertes à tous les établissements, enrichie d'année en année,
- Une Centrale d'achats accessible à tous les établissements sur le site de l'ANFH pour la commande directe des formations achetées par l'ANFH,
- Le déploiement de dispositifs régionaux importants dans les Alpes : « Maintien dans l'emploi », « Sécurisation des parcours -Compétences clés » avec la certification CléA, « Parcours modulaire pour les encadrants de la FPH » avec certification des compétences acquises, « Parcours ASH » avec validation des compétences acquises, « Accompagnement des établissements pour les habilitations électriques », « offre complète de formations bureautiques », ...
- Un plan de formation Auvergne-Rhône-Alpes spécifique aux établissements sociaux

Ce document présente l'ensemble de l'offre sélectionnée par les Alpes, que nous organiserons pour vous, en fonction de vos besoins et des possibilités de mise en œuvre en inter-établissements.

Vous trouverez sur les pages Alpes du site de l'ANFH (www.ANFH.FR) le programme de chaque formation. 2019 sera également une année de transition et de construction d'une offre unique Auvergne-Rhône-Alpes que nous vous proposerons en 2020. Élodie Villain, Carine Vanna et moi-même sommes à votre disposition pour intégrer l'offre des Alpes à votre plan de formation.

ÉVELYNE DESBROSSES
DÉLÉGUÉE RÉGIONALE DES ALPES

SOMMAIRE

Éditorial	p. 03
Présentation générale de l'ANFH	p. 06
Financements ANFH	p. 07
Les services destinés aux établissements adhérents	p. 08
Une équipe à votre service	p. 10
98 établissements confient la gestion de leurs fonds de formation à l'ANFH	p. 12
Offre de formation	p. 16
Concrétiser un projet personnel de formation	p. 18
Offre de formation 2019	p. 21
01 ENCADREMENT	p. 22
02 RESSOURCES HUMAINES - FORMATION - DIRECTION	p. 22
03 ADMINISTRATIF	p. 23
04 CONDITIONS DE TRAVAIL - QVT	p. 23
05 SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS	p. 23
06 PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ET DES RÉSIDENTS	p. 24
07 SECTEUR SOCIAL	p. 25
08 SECTEUR TECHNIQUE ET LOGISTIQUE	p. 25
09 TOUS PUBLICS	p. 25
Glossaire	p. 26
Modalités d'inscription	p. 28



“

RENDEZ-VOUS
SUR LE SITE
INTERNET
DE L'ANFH POUR
ORGANISER
VOS PROJETS
PROFESSIONNELS
WWW.ANFH.FR

”

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ANFH

L'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) est une association loi 1901 agréée par le ministère de la Santé et des Sports depuis 2007. Elle est aujourd'hui le seul OPCA du secteur public.

SA RAISON D'ÊTRE

Collecter, gérer, mutualiser et optimiser les fonds qui lui sont confiés au titre de la formation professionnelle des agents de la FPH pour l'ensemble des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents, mais aussi proposer aux établissements et aux agents les services permettant le déploiement d'une formation continue de qualité.

Depuis sa création en 1974, l'association a acquis une expérience et un savoir-faire reconnus qui en font aujourd'hui une référence en matière de formation professionnelle du secteur sanitaire et social.

LA STRUCTURE REPOSE SUR 3 VALEURS FONDATRICES :

PARITARISME

Avec des instances de décision composées conjointement par la Fédération hospitalière de France (FHF), représentant les établissements employeurs de la Fonction publique hospitalière, et des organisations syndicales (CFDT, CGT, FO, UNSA, SUD, CFTC, CFE-CGC). L'alternance aux postes de président et vice-président se pratique tous les ans entre les représentants des employeurs et les organisations syndicales au niveau national et régional.

PROXIMITÉ

Forte d'un maillage territorial serré de 26 délégations régionales, l'ANFH met au service de la FPH des professionnels de la formation spécialisés dans les domaines sanitaire, médico-social et social.

SOLIDARITÉ

Elle s'exerce par la mutualisation des moyens financiers, mais aussi par le partage d'expériences et la mise en commun des connaissances.

ZOOM SUR LE PROJET STRATÉGIQUE 2016-2019

L'ANFH s'est dotée d'un projet stratégique 2016-2019 construit autour de trois axes. Il s'appuie sur une analyse de l'environnement et des évolutions prévisibles à court terme pour la communauté hospitalière publique : DPC, développement des Groupements hospitaliers de territoire (GHT), réforme de la formation...

Il s'agit, entre autres, de soutenir l'accès à la formation des professionnels qui en sont le plus éloignés (acquisition de compétences-clés pour les bas niveaux de qualification et les filières non soignantes), de poursuivre le développement des formations qualifiantes et certifiantes, d'encourager la diversification des modalités pédagogiques au sein de la FPH (particulièrement celles recourant aux technologies numériques) et de développer les services en ligne.

LE PROJET EST DÉVELOPPÉ EN 3 AXES :

SE FORMER | SE RÉALISER

Soutien à l'évolution des compétences pour tous les agents, développement de la certification, des parcours qualifiants et de la promotion professionnelle.

ANTICIPER | SOUTENIR

Renforcement de l'articulation de la formation avec les stratégies d'établissements de la Fonction publique hospitalière.

CONNECTER | PARTAGER

Multiplication des points d'accès à la formation et à nos services pour les agents et les établissements de la Fonction publique hospitalière.

FINANCEMENTS ANFH

L'ANFH collecte cinq fonds :

2,1% **PLAN DE FORMATION**

Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux employant des agents de la Fonction publique hospitalière doivent consacrer au minimum 2,1% des rémunérations inscrites au budget.

0,2% **CFP - BC - VAE**

Cette contribution est obligatoirement versée à l'ANFH et finance le congé de formation professionnelle, le congé pour validation des acquis de l'expérience et le congé pour bilan de compétences. L'initiative relève exclusivement de l'agent.

0,6% **FMEP**

Il s'agit du Fonds mutualisé pour le financement des études promotionnelles de l'agent. Les études promotionnelles désignent les formations qui aboutissent aux diplômes du secteur sanitaire et social (liste fixée par arrêté du ministère de la Santé). Leur initiative relève exclusivement de l'établissement qui se charge de présenter les demandes de prise en charge à l'ANFH.

4,8% **ESAT**

L'ANFH propose aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) de collecter et gérer la contribution destinée à financer la formation continue des travailleurs handicapés accueillis.

0,75 / 0,5% **DPC MÉDICAL**

Depuis 2013, le développement professionnel continu médical finance l'obligation de formation des personnels médicaux. L'ANFH propose aux établissements qui le souhaitent une entrée progressive dans le dispositif.

PARTENARIATS FINANCIERS

Des partenariats nationaux (CNSA, FIPHFP, emplois d'avenir) et régionaux permettent de compléter ces financements.

LES SERVICES DESTINÉS AUX ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

L'ANFH offre aux responsables de formation et aux directeurs des ressources humaines des établissements adhérents un ensemble d'outils et de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers.

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE SUR LA GESTION DE LA FORMATION ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des politiques RH-formation, l'ANFH accompagne les établissements hospitaliers dans leurs démarches en mettant gratuitement à leur disposition de nombreux outils méthodologiques et informatiques.

PLATEFORME EN LIGNE POUR L'ACHAT DE FORMATION ET CENTRALE D'ACHAT

La plateforme d'achat en ligne de l'ANFH est conçue pour sécuriser et simplifier les achats de formation des adhérents de l'ANFH. Disponible sur le site ANFH.fr, cette solution informatique est exclusivement dédiée à l'achat de formation. La plateforme de l'ANFH offre la possibilité de gérer l'ensemble de la procédure d'achat : publication des appels d'offres ou consultation en direct d'un ou plusieurs organisme(s) de formation, échanges avec les organismes candidats, modification de cahiers des charges, réception et ouverture des plis, attribution du marché, archivage...
Avantage supplémentaire, elle dispose de fonctionnalités de partage de documents (cahiers des charges, conventions...), favorisant ainsi la mutualisation des expériences et bonnes pratiques avec d'autres établissements.

—
PLATEFORME ACHAT DE L'ANFH
<https://plateforme-achats.anfh.fr>

OUTIL DE COMMANDE EN LIGNE DE FORMATIONS ANFH

L'ANFH étant une centrale d'achat de prestations de formation, elle passe et contractualise des marchés de formation pour le compte des établissements adhérents. Aucune mise en concurrence n'est à réaliser par ces derniers lorsque l'achat a été réalisé par l'ANFH. Dans le cadre de cette démarche d'accompagnement, l'ANFH a lancé une mise en concurrence pour l'acquisition d'un outil de commande en ligne permettant aux adhérents de consulter l'offre de formations achetées par l'ANFH et commander des sessions dans le cadre des marchés publics attribués par l'association.

Les principales fonctionnalités de l'outil seront les suivantes :

- visualiser l'ensemble des marchés de formation contractualisés par l'ANFH ;
- rechercher des formations et les enregistrer en favoris ;
- passer, modifier et annuler des commandes dans le cadre de ces marchés ;
- consulter les données statistiques relatives à ces commandes.

LOGICIEL GESFORM DE GESTION DE LA FORMATION

Gesform Évolution mis à disposition par l'ANFH pour les établissements adhérents va remplacer Gesplan et Gesform. Interface en temps réel, elle permettra de faciliter la gestion du processus de la formation professionnelle.



LES CARTOGRAPHIES DES MÉTIERS

À l'heure où le paysage sanitaire, social et médico-social se transforme, la gestion des métiers est importante. Dans ce contexte, l'ANFH développe un dispositif de cartographie des métiers permettant d'éclairer les réflexions stratégiques des établissements, des instances et de leurs partenaires sur les perspectives métiers.

DATADOCK

Les instances de l'ANFH ont fait le choix de contribuer au mouvement général visant à favoriser l'amélioration de la qualité des organismes de formation. Datadock contribue à garantir la qualité des organismes de formation auxquels les établissements de l'ANFH font appel.

L'ANIMATION DES RÉSEAUX PROFESSIONNELS

L'ANFH assure des missions de conseil en développant des services personnalisés comme le soutien dans l'élaboration de plans de formation, la mise à disposition de ressources techniques ou encore l'animation de réseaux professionnels. Cette animation se concrétise par l'organisation de journées thématiques, la proposition d'actions de formation nationales et régionales « clés en main » pour enrichir les plans de formation des établissements ou encore, par exemple, par l'animation de réseaux de responsables formation. Cette animation de réseaux permet l'échange de pratiques entre pairs, l'utilisation de données nationales, ainsi que la mise à disposition de repères sur l'évolution des métiers.

INFORMATION DES ADHÉRENTS

La Lettre de l'ANFH

L'ANFH diffuse à l'ensemble de ses adhérents un magazine trimestriel, *La Lettre de l'ANFH*, qui aborde, sur seize pages, l'actualité de la formation des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics. Les numéros de *La Lettre de l'ANFH* sont disponibles sur anfh.fr.

Informer les agents et les établissements

Dépliants, guides, affiches... l'ANFH édite de nombreux documents d'information qui permettent de mieux comprendre les opportunités de la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils sont disponibles pour les établissements adhérents sur simple demande auprès de la délégation régionale ANFH ou à partir d'anfh.fr.

Des guides pour les acteurs de la formation

→ Coordination de la formation dans les GHT.
Dans le cadre de la mise en place des Groupements hospitaliers de territoire (GHT), l'ANFH propose un guide, constitué de 14 fiches thématiques, qui a pour ambition d'aider les établissements membres de GHT à décrypter ce nouveau dispositif, de les éclairer sur les choix à effectuer et de leur fournir des pistes opérationnelles de coordination de la formation.

→ Des fiches pratiques sur les droits et les modalités d'utilisation du CPF. Ces fiches pratiques ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre du CPF au sein des établissements. Elles en rappellent les principaux enjeux et précisent ses modalités d'application pour les établissements.

→ Un guide sur l'éligibilité.

Ce guide s'attache à définir les éléments d'analyse qui permettront d'apprécier le caractère éligible d'une action de formation.

→ Un guide des métiers.

Guide de référence sur les métiers de la Fonction publique hospitalière, il propose aux professionnels du secteur et à un large public de s'informer sur les conditions d'accès aux métiers (recrutement, diplômes...), d'identifier les possibilités de mobilité dans une logique de parcours professionnel, et d'accompagner les pratiques professionnelles (GPMC, FPTLV, CPF).

L'ensemble des guides méthodologiques et publications de l'ANFH et de ses délégations sont accessibles à partir d'anfh.fr, rubriques « Kiosque » et « Sur le web ».

DISPOSITIF SPÉCIFIQUE MULTI +

Le dispositif Multi + permet aux agents de mieux appréhender leur environnement professionnel, de repérer les étapes-clé d'une carrière au sein de la Fonction publique hospitalière et de développer une culture commune. Elle a été enrichie d'une plateforme de formation en ligne pour améliorer l'interactivité avec le groupe et la mise à jour des contenus.

Plus d'infos

→ www.anfh.fr



“
900 000
AGENTS FORMÉS
DANS TOUTE
LA FRANCE.
”

POUR LA RÉGION ALPES, CE SONT **1 942 AGENTS** QUI ONT SUIVI DES FORMATIONS
EN 2017 ET **329 QUI ONT PARTICIPÉ À DES JOURNÉES RÉGIONALES** THÉMATIQUES
OU DES CONFÉRENCES.



98 ÉTABLISSEMENTS CONFIENT LA GESTION DE LEURS FONDS DE FORMATION À L'ANFH



1	EHPAD AIGUEBELLE	Chemin de l'Épinglette	BP 26	73223 AIGUEBELLE CEDEX
2	CH ALBERTVILLE MOUTIERS	253, rue Pierre Coubertin	BP 126	73208 ALBERTVILLE CEDEX
3	EPI2A	13, rue Marius Vallin		74000 ANNECY
4	EHPAD BEAUFORT-SUR-DORON	Route de Marcôt		73270 BEAUFORT-SUR-DORON
5	EHPAD BEAUREPAIRE	33 bis, avenue Louis-Michel Villaz		38270 BEAUREPAIRE
6	EHPAD BAS CHABLAIS	50, rue de l'Avenir		74890 BONS-EN-CHABLAIS
7	EHPAD BOURG D'OISANS	Rue Jean Baptiste Gautier		38520 BOURG D'OISANS
8	CH BOURGOIN-JALLIEU	30, avenue du Médipôle	BP 40348	38302 BOURGOIN-JALLIEU
9	EPD C.VEYRON BOURGOIN	40, rue Georges Cuvier	CS84019	38307 BOURGOIN-JALLIEU CEDEX
10	CH BOURG ST MAURICE	Rue du Nantet		73700 BOURG-SAINT-AURICE
11	EHPAD BOZEL	Rue de La Centaurée	BP 6	73350 BOZEL
12	CH METROPOLE SAVOIE	Place Lucien Biset	BP 31125	73011 CHAMBÉRY CEDEX
13	CHS DE LA SAVOIE BASSENS	Hôpital Psychiatrique	BP 41126	73011 CHAMBÉRY CEDEX
14	FDE CHAMBÉRY	152, rue Franz Liszt		73000 CHAMBÉRY
15	MAS CHAMBÉRY	83, avenue de Bassens	BP 653	73006 CHAMBÉRY CEDEX
16	EPISEAH CLAIX	7, chemin de la Battie		38640 CLAIX
17	CH ALPES LEMAN	558, route de Findrol	BP 20500	74130 CONTAMINE-SUR-ARVE
18	EHPAD HOSTACHY CORPS	Route de la Salette		38970 CORPS
19	EHPAD DE CRÉMIEU	Place des Visitandines	BP 40018	38460 CRÉMIEU
20	CH CREST	Rue Sainte Marie		26400 CREST
21	CH DIE	Rue Bouvier		26150 DIE
22	EHPAD ENTRE-DEUX-GUIERS	21, place du 11 novembre 1918		38380 ENTRE-DEUX-GUIERS
23	EHPAD A.BLANC FAVERGES	99, rue de la République	BP 75	74210 FAVERGES
24	CHU GRENOBLE ALPES	Boulevard de la Chantourne	BP 217	38043 GRENOBLE CEDEX 9
25	EHPAD GRIGNAN	41, rue du Grand Faubourg		26230 GRIGNAN
26	EHPAD HEYRIEUX	44, rue du Colombier	BP 36	38540 HEYRIEUX
27	EHPAD LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ	19, rue de l'Hôtel de Ville		38261 LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ
28	ME LES TISSERANDS LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ	44, avenue Hector Berlioz	BP 14	38260 LA CÔTE-SAINT-ANDRÉ
29	CH LA MURE	62, rue des Alpes		38350 LA MURE
30	EPSM LA ROCHE-SUR-FORON	549, rue de la Patience	BP 149	74805 LA ROCHE-SUR-FORON CEDEX
31	EHPAD LA ROCHETTE	8, rue des Chasseurs Alpains		73110 LA ROCHETTE
32	FAM LA TOUR	Parc de l'Hôpital	502 route Dufresne Sommeiller	74250 LA TOUR
33	CH LA TOUR-DU-PIN	12 boulevard Victor Hugo	BP 207	38354 LA TOUR-DU-PIN CEDEX
34	EPD LE CHARMEYRAN-LA-TRONCHE	9, chemin Duhamel	BP 76	38702 LA TRONCHE CEDEX
35	EHPAD LA VERPILLIÈRE	300, chemin du Premier Guâ	BP 10	38290 LA VERPILLÈRE
36	EHPAD PÉAGE-DE-ROUSSILLON	4, rue Bellefontaine	CS 20029	38550 LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON
37	EHPAD LES ABRETS	19, rue Bayard	BP 48	38490 LES ABRETS

CARTE

38	FAM JJEANIN	1 bis, chemin du Morand	BP 49	38490 LES ABRETS
39	EHPAD MEGÈVE	62, chemin du Bacon		74120 MEGÈVE
40	EHPAD DE MENS	Rue des Aires		38710 MENS
41	CH MODANE	540, avenue Emile Charvoz		73500 MODANE
42	EHPAD DE MOIRANS	Place Général de Gaulle	BP 7	38430 MOIRANS
43	CHS MONTÉLÉGER	Domaine des Rebatières	BP 16	26760 MONTÉLÉGER
44	EPD LORIENT MONTÉLÉGER	Domaine de Lorient		26760 MONTÉLÉGER
45	IME CHATEAU MILAN MONTÉLIMAR	Route de Sauzet		26200 MONTÉLIMAR
46	EHPAD MONTMELIAN	BP 25		73802 MONTMELIAN
47	CH MORESTEL	539, rue François Perrin	BP 10	38510 MORESTEL
48	EHPAD NOVALAISE	Place des quatre saisons		73470 NOVALAISE
49	CH PONT-DE-BEAUVOISIN	Le Thomassin	CS00001	38480 PONT-DE-BEAUVOISIN
50	CH ANNECY GENEVOIS	1, avenue de l'Hôpital	BP 90074	74374 PRINGY CEDEX
51	EPD LE VILLAGE DU FIER PRINGY	Route de l'Aiglière	BP 26	74371 PRINGY CEDEX
52	HL REIGNIER	411, Grande Rue		74930 REIGNIER
53	CH RIVES	Rue de l'Hôpital	BP105	38147 RIVES
54	EHPAD LE GRAND LEMPS	Rue de l'hôpital - BP 105	Centre Hospitalier de Rives	38147 RIVES CEDEX
55	HOPITAUX DRÔME NORD	607, av. Geneviève de Gaulle Anthoz	BP 1002	26102 ROMANS-SUR-ISÈRE
56	EHPAD ROYBON	95, avenue Luzy Pelissac	BP 3	38940 ROYBON
57	CH RUMILLY	23 rue Charles de Gaulle	BP 88	74151 RUMILLY CEDEX
58	HOPITAUX DU MONT-BLANC	380, rue de l'hôpital	BP 118	74703 SALLANCHES CEDEX
59	EHPAD DE SAINT-CHEF	2-3 impasse Contamin		38890 SAINT-CHEF
60	CH ALPES ISÈRE	3 rue de la Gare	BP 100	38251 SAINTÉGRÈVE CEDEX
61	MAISONS D'ENFANTS LE CHEMIN SAINTÉGRÈVE	6, rue des Brioux		38120 SAINTÉGRÈVE
62	CH SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE	Plampalais		38620 SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE
63	EHPAD - SAINT-JEAN-DE-BOURNAY	52, rue de la Barre		38440 SAINT-JEAN-DE-BOURNAY
64	CH SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	81 rue du Docteur Grange		73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
65	EHPAD SAINT-JEAN-EN-ROYANS	19, rue de l'Industrie		26190 SAINT-JEAN-EN-ROYANS
66	EHPAD SAINT JORIOZ	508, route du Stade		74410 SAINT JORIOZ
67	CH SAINT-LAURENT-DU-PONT	280, chemin des Martins	BP 11	38380 SAINT-LAURENT-DU-PONT
68	CH SAINT MARCELLIN	1, avenue Félix Faure	BP 8	38160 SAINT MARCELLIN
69	RAS LE PERRON SAINT SAUVEUR	Saint Sauveur	BP 36	38160 SAINT MARCELLIN
70	ESTHI SAINT-MARTIN-D'HÈRES	30, rue Paul Langevin	BP 173	38404 SAINT-MARTIN-D'HÈRES CEDEX
71	CH RHUMATOLOGIQUE URIAGE	1750, route d'Uriage	BP 18	38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE
72	EHPAD SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX	14 bis, rue du Serre Blanc		26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX
73	CH SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY	Rue Jacques Marret	BP 11	73250 SAINT-PIERRE-D'ALBIGNY

74	EHPAD SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	100, rue de l'Espérance		74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY
75	EHPAD TANINGES	Plonnex	BP 20	74440 TANINGES
76	EHPAD THONES	Route du Château		74230 THÔNES
77	HOPITAUX DU LEMAN	3, avenue de la Dame	BP 526	74203 THONON-LES-BAINS CEDEX
78	CENTRE ARTHUR LAVY THORENS-GLIÈRES	Place 14 Juillet	BP 1	74570 THORENS-GLIÈRES
79	EHPAD TULETTE	1, rue des Coignets		26790 TULETTE
80	CH TULLINS-FURES	18, boulevard Michel Perret	BP 57	38347 TULLINS
81	EHPAD DU HAUT CHABLAIS	109, route de Bise-Ubine	Site de Vacheresse	74360 VACHERESSE
82	CH VALENCE	179, boulevard Maréchal Juin		26953 VALENCE CEDEX 9
83	EHPAD VIENNE	Route du Stade - quartier Saint L. Malissol		38200 VIENNE
84	EHPAD VILLETTE-D'ANTHON	155, avenue des Cèdres		38280 VILLETTE-D'ANTHON
85	EHPAD VINAY	11, avenue Brun Faulquier	BP 40	38470 VINAY
86	EHPAD VIRIEU	245, chemin Combe Paradis		38730 VIRIEU-SUR-BOURBRE
87	EHPAD VIZILLE	218, chemin des Mattons		38220 VIZILLE
88	CH VOIRON	14, route des Gorges	BP 208	38506 VOIRON CEDEX
89	EHPAD VOREPPE	1, place Denise Grey		38340 VOREPPE
90	EHPAD YENNE	127, route de Chambuet		73170 YENNE
91	CH BELLEY	52, rue Georges Girerd	BP 139	01306 BELLEY CEDEX
92	CH GEX	160, rue Marc Panissod		01174 CEDEX
93	CH CHEYLARD	1, rue Fernand Lafont	BP 43	07160 LE CHEYLARD
94	CH LAMASTRE	5, rue Elisée Charra	BP 28	07270 LAMASTRE
95	CH TOURNON	50, rue des Alpes	BP 63	07300 TOURNON
96	EHPAD MARIN LAMELLET	Route Impériale		73590 FLUMET
97	CH ANDREVETAN	459 Rue de la Patience		74805 LA ROCHE-SUR-FORON
98	CH DE LA TOUR	498 Route Dufresne Sommeiller		74250 LA TOUR

OFFRE DE FORMATION

DISPOSITIF MAINTIEN DANS L'EMPLOI



Un projet global autour des différentes formes de mobilité, qui a pour objectif de répondre et anticiper une diversité des situations : inaptitude, usure professionnelle, restructurations, allongement du temps de travail, seconde partie de carrière.

Ce dispositif se compose de 3 axes.

Un accompagnement modulaire pour les établissements, qui s'adresse aux personnels RH, acteurs de la politique de maintien dans l'emploi, équipes de direction, organisations syndicales, membres de commissions de maintien dans l'emploi.

Cet axe établissement vise à :

- outiller les établissements pour l'accompagnement des trajectoires professionnelles des agents en intégrant :
 - une démarche d'anticipation et de prévision de l'évolution des métiers et des compétences ;
 - la prise en compte de la santé au travail ;
 - mettre en évidence le rôle de chacun des acteurs et notamment celui de la commission de maintien dans l'emploi (ou toute commission ad hoc) ;
- proposer des actions dans les registres de la politique de maintien dans l'emploi de l'établissement et de l'accompagnement à la démarche d'anticipation, et de gestion des situations de maintien dans l'emploi ;
- proposer une offre modulaire et à la carte.

Un parcours de formation-action pour les agents en situation de questionnement sur leur parcours professionnel. Ce parcours modulaire se fera avec une construction individualisée, progressive et sécurisée.

Une étude prospective et parcours-métier « clés en main » (aides-soignants).

PARCOURS MODULAIRE POUR LES ENCADRANTS DE LA FPH



L'ANFH propose un parcours modulaire pour les encadrants de la FPH, pour les cadres soignants, techniques, administratifs ou toute personne en charge d'une équipe. L'objectif de ce dispositif, dans un contexte managérial évolutif, complexe et contraignant, est de faire le point sur la fonction de cadre pour développer son potentiel, utiliser au mieux ses compétences, et devenir acteur et créer un itinéraire adapté à ses besoins autour d'un parcours modulaire pour renforcer son positionnement de cadre.

Ce dispositif s'articule en 3 temps :

- une étape d'auto-positionnement en ligne, qui permet de situer son profil et son besoin ;
- une phase de co-construction de son parcours de formation personnalisé, avec l'accompagnement des experts du CNEH ;
- la mise en œuvre de modules de formation en session présentielle, autour d'une pédagogie active, en s'appuyant sur la résolution de problème et les échanges de pratiques entre pairs.

SÉCURISATION DES PARCOURS



Il permet à chacun de trouver la solution de formation adaptée à ses besoins spécifiques.

Ce parcours modulaire (13 modules) a une durée de 30 à 150 heures, à raison d'un jour par semaine de formation.

Il mêle pédagogie différenciée en fonction des besoins et de la progression de l'agent, pédagogie par objectifs (un objectif individuel est défini sous forme de tâche à accomplir), mises en situation en rapport avec le contexte professionnel de l'agent, développement de l'autonomie, temps de formation en groupe, sous-groupe et en individuel et prise en compte des expériences de chaque participant.

Ce dispositif permet d'accroître les compétences et de sécuriser le parcours professionnel des agents, de gagner en aisance dans sa vie personnelle et professionnelle en consolidant les savoirs de base et de travailler efficacement en équipe.

PARCOURS ASH



L'ANFH Alpes propose un parcours complet de 10 jours de formation (1 jour par semaine) ou quelques modules en fonction des besoins. Les 4 modules de ce dispositif sont centrés sur le développement des connaissances et compétences professionnelles. Sont prévues une évaluation des compétences acquises, une valorisation des acquis formalisées dans un portfolio individuel (un livret de suivi qui vous accompagnera au cours de la formation), une évaluation de vos connaissances en fin de formation, et une évaluation de vos pratiques sur votre poste de travail.

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

LES ACTIONS COFINANCÉES

L'ANFH Alpes peut cofinancer certaines actions sur les fonds régionaux, après validation des instances :

→ **préparation aux concours et examens** (aides-soignants, infirmiers, assistants médico-administratifs, aides médico-psychologiques, moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés, CAFERUIS, CAP...) à hauteur de 75 % des frais pédagogiques ;

→ **appel à projets lourds** : financement selon projet, à partir du dossier étudié en commission 2 fois par an.

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

FORMATIONS GRATUITES

Certaines formations sont financées par les fonds mutualisés et collectés par l'ANFH. L'établissement adhérent peut y inscrire un ou plusieurs agents. Seuls sont imputés sur les budgets formation des établissements les frais de déplacement et d'hébergement.

FORMATIONS PAYANTES

Les Actions de formation coordonnées (AFC) sont organisées par la délégation régionale (rédaction du cahier des charges, procédure d'achat, organisation des groupes, paiement des factures, etc.). Les établissements peuvent y inscrire des agents et les coûts pédagogiques, de déplacement et de traitement sont imputés sur l'enveloppe Plan de formation de l'établissement. Les actions coordonnées apparaissent dans ce document en **vert**, ainsi que dans un document annexe : le Plan d'actions coordonnées.

	Frais d'enseignement	Frais de déplacement / hébergement	Traitement (si remplacement)
Formations « gratuites » (AFR et AFN)	Fonds mutualisés	Enveloppe établissement	Enveloppe établissement
Formations « payantes » (AFC)		Enveloppe établissement	

JOURNÉES RÉGIONALES

Les journées régionales abordent un thème avec des professionnels qui viennent partager leurs expériences. Les établissements peuvent y inscrire leurs agents, les frais (pédagogiques et de déplacement) sont pris en charge par les fonds mutualisés. En 2019, 6 journées sont programmées, et d'autres peuvent s'ajouter si nécessaire en fonction de l'actualité :

- « Un accompagnement complémentaire et diversifié à réinventer » (pour les établissements des secteurs du handicap et de la protection de l'enfance) : 7 mars
- Les aidants familiaux : 21 mars
- Journée d'information sur les achats : 4 juin
- Les addictions chez les agents de la FPH : 13 juin
- Prévention de l'obésité/Nutrition : 24 septembre
- GPMC : 21 novembre

Le séminaire annuel des Responsables et Chargés de formation aura lieu les 2 et 3 avril 2019.

CONCRÉTISER UN PROJET PERSONNEL DE FORMATION

L'ANFH est un interlocuteur privilégié pour construire et financer les projets personnels de formation, notamment via un Congé de formation professionnelle (CFP), un Bilan de compétences (BC) ou une démarche de Validation des acquis de l'expérience (VAE). Dans chaque délégation régionale ANFH, les conseillers en dispositifs individuels mettent également à disposition des agents une connaissance approfondie de l'offre de financement et apportent une aide dans la recherche de l'offre de formation.

Pour concrétiser un projet personnel de formation, la Fonction publique hospitalière prévoit plusieurs possibilités.

L'ordonnance du 19 janvier 2017 crée un nouveau droit pour les agents de la fonction publique : le Compte personnel d'activité (CPA), qui a pour objectif de renforcer l'autonomie des agents et de faciliter leur évolution professionnelle.

Il comprend le CPF (Compte personnel de formation) qui remplace le DIF et le CEC (Compte d'engagement citoyen).

LE PLAN DE FORMATION DE L'ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR

Articulé au projet d'établissement et défini à partir des besoins et attentes identifiés en termes de savoir-faire, de montée en qualification, etc., le plan de formation de l'établissement accompagne le développement personnel et la qualification, sécurise les parcours professionnels, prépare des mobilités... Le plan de formation peut contenir six types d'actions de formation, notamment ceux visant le développement des compétences et des connaissances.

LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles (EP) permettent aux agents d'obtenir un diplôme ou un certificat du secteur sanitaire et social, dont la liste est fixée par arrêté ministériel.

Par exemple, sont des EP :

- le diplôme d'État d'aide-soignant ;
- le diplôme d'État d'infirmier ;
- le diplôme de cadre de santé ;
- le diplôme d'État d'aide médico-psychologique ;
- le diplôme d'État d'éducateur technique ;
- le diplôme d'État d'éducateur spécialisé.

Une liste complémentaire a été établie par l'ANFH qui comprend notamment des diplômes de niveau V (CAP par exemple).

Financement :

Les EP relèvent du plan de formation de l'établissement (2,1% de la masse salariale) et des fonds mutualisés par l'ANFH dédié (le FMEP) et le fonds de qualification et du CPF (mutualisation d'une partie du 2,1% - Plan de formation). L'ANFH Alpes propose aux établissements de les accompagner en matière de montage financier et a adopté une logique de « guichet unique » des EP.

LA VAE

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à un agent de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non), afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat professionnel.

À l'instar de la formation initiale et de la formation continue, la VAE est une voie d'accès aux certifications reconnues.

Financement :

Le financement concerne les diplômes de la liste des diplômes ouverts à la VAE. Concernant le financement de la préparation du jury de VAE :

l'accompagnement, d'une durée de 24h (qui peut être de 94h dans des conditions particulières) est financé soit par le Plan de formation des établissements soit par le fonds des dispositifs individuels géré par l'ANFH.

Concernant les éventuels modules complémentaires à suivre en cas de validation partielle suite à la délibération du jury de VAE, ils peuvent être financés soit par le Plan de formation des établissements soit par le Guichet Unique des Études Promotionnelles géré par l'ANFH.

CONTACT :

Philippe LOMBARD

Conseiller en dispositifs individuels

→ p.lombard@anhf.fr

→ 04.76.04.10.47

LE BILAN DE COMPÉTENCES

Le Bilan de compétences a pour objectif de permettre aux agents d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, leurs aptitudes et motivations, afin de définir un projet professionnel ou de formation.

Financement :

Selon que le Bilan de compétences se déroule en dehors ou pendant le temps de travail, l'ANFH peut prendre en charge (sur les fonds mutualisés qu'elle collecte et gère) les frais pédagogiques, de traitement et de déplacement.

LE CFP

Démarche individuelle de l'agent, le Congé de formation professionnelle (CFP) est accessible à l'ensemble des agents titulaires et non titulaires.

L'autorisation d'absence administrative sollicitée auprès de l'établissement employeur permet à l'agent de suivre l'action de formation professionnelle de son choix.

Le CFP permet aux agents de réaliser un projet personnel de formation en vue d'une reconversion ou d'accéder à un niveau supérieur de qualification ou encore d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles. À la différence du plan de formation, le CFP permet, à l'initiative de l'agent, de partir en formation en toute autonomie.

Financement :

Financé par les fonds mutualisés et collectés par l'ANFH, le CFP peut donner lieu au versement d'une indemnité mensuelle calculée sur la base du traitement de l'agent, à la prise en charge des frais pédagogiques, d'hébergement et de déplacement. C'est à l'agent que revient l'initiative de la démarche. Il s'adresse à l'ANFH pour solliciter une prise en charge financière de CFP.

En savoir +

Vous pouvez également consulter le site de l'ANFH Alpes : www.anfh.fr/alpes, rubrique « Services aux agents ». Vous y trouverez tous les documents utiles concernant les BC, VAE et CFP, les dossiers de prise en charge en version téléchargeable, etc.



“
L'ANFH
A ADHÉRÉ
EN 2018 AU GIE
« DATADOCK »
POUR
CONFORTER
SA DÉMARCHE
QUALITÉ
”

DATADOCK EST LA NOUVELLE **PLATEFORME DE RÉFÉRENCIEMENT COMMUNE** À L'ENSEMBLE DES FINANCEURS. CET ENREGISTREMENT ATTESTE DE LA CONFORMITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION **AUX NIVEAUX CRITÈRES QUALITÉ** DÉFINIS PAR LE **DÉCRET DU 30 JUIN 2015** RELATIF À LA QUALITÉ DES ACTIONS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE.



L'OFFRE DE FORMATION 2019



THÈME 1

ENCADREMENT

- **Astreinte de direction : cadre des fonctions et responsabilités** Formation payante
- **Parcours de formation modulaire pour les encadrants de la FPH**..... Formation gratuite

THÈME 2

RESSOURCES HUMAINES - FORMATION - DIRECTION

- **Approche de résolution de cas concrets entre pairs pour les équipes de direction**... Formation gratuite
- **Conduire un projet de mise en œuvre du télétravail (module 1)** Formation payante
- **Conduire un projet de mise en œuvre du télétravail (module 2)** Formation payante
- **Coopérations et complémentarités territoriales** Formation gratuite
- **Coordination de la formation continue au sein d'un GHT** Formation gratuite
- **Dispositif de formation national à destination des chargés et responsables formation dans le cadre de la mise en place des GHT (module 1)** Formation gratuite
- **Dispositif de formation national à destination des chargés et responsables formation dans le cadre de la mise en place des GHT (module 2)**..... Formation gratuite
- **Élaborer un plan d'actions pour la mise en œuvre du nouveau DPC dans les établissements de santé** Formation gratuite
- **Élaborer un projet : une affaire de tous**..... Formation payante
- **Être tuteur de stage : optimiser les compétences des tuteurs de stagiaires paramédicaux** Formation gratuite
- **Être tuteur de stage pour les stagiaires des formations AS, AES et AP** Formation gratuite
- **Formation courte de formateur en simulation médicale (module 1 : formation de base)**..... Formation payante
- **Formation courte de formateur en simulation médicale (module 2 : formation recyclage niveau 1)** Formation payante
- **Formation courte de formateur en simulation médicale (module 3 : formation recyclage niveau 2)** Formation payante
- **Formation de formateur occasionnel au sein de son établissement : élaborer, animer et évaluer une action de formation** Formation payante
- **Formation et accompagnement (formation-action) des établissements de la FPH à la mise en œuvre de la GPMC** Formation gratuite
- **Intégration des nouveaux modes d'apprentissage dans la politique de formation**.. Formation gratuite
- **Laïcité dans la Fonction publique hospitalière** Formation gratuite
- **Laïcité, droits et obligations dans les établissements de la FPH** Formation gratuite
- **Mettre en œuvre des organisations médicales et soignantes autour des filières du PMP et du PSP** Formation gratuite
- **Renforcer sa posture de formateur occasionnel au sein de son établissement**..... Formation payante
- **Vigilance, protection et réaction face aux violences quotidiennes et à la menace terroriste (module 1)** Formation gratuite
- **Vigilance, protection et réaction face aux violences quotidiennes et à la menace terroriste (module 2)**..... Formation gratuite

THÈME 3

ADMINISTRATIF

- **Assistantes médico-administratives : évolution des missions et compétences** Formation gratuite
- **Codage de l'activité externe : optimiser la chaîne de facturation** Formation payante
- **EPRD dans les établissements sociaux et médico-sociaux** Formation payante
- **Être référent DPC** Formation gratuite
- **Statut du fonctionnaire hospitalier** Formation payante

THÈME 4

CONDITIONS DE TRAVAIL - QVT

- **Développement durable et pratiques professionnelles** Formation payante
- **Gestes et postures au quotidien ou comment prendre soin de son dos** Formation payante
- **Gestion du stress et prévention de l'épuisement professionnel** Formation payante
- **Mettre en œuvre une démarche de QVT dans les établissements de la FPH :**
 - être acteur opérationnel (module 1)** Formation gratuite
- **Mettre en œuvre une démarche de QVT dans les établissements de la FPH :**
 - piloter une démarche de QVT (module 2)** Formation gratuite
- **Prendre en compte la souffrance au travail**
 - dans l'évaluation des risques professionnels** Formation payante
- **Prévenir la violence intra-équipe dans les établissements de santé** Formation gratuite
- **Violence des usagers : prévenir et faire face au sein des équipes** Formation gratuite
- **Violence des usagers dans les services administratifs** Formation gratuite

THÈME 5

SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

- **Formation d'adaptation à l'emploi des adjoints des cadres hospitaliers** Formation payante
- **Formation d'adaptation à l'emploi des assistantes médico-administratives (branche secrétariat médical)** Formation payante
- **Formation d'adaptation à l'emploi des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers** Formation payante
- **Parcours de formation modulaire**
 - « Fonction d'ASH dans les établissements de la FPH »** Formation gratuite
- **Sécurisation des parcours - compétences-clés** Formation gratuite

THÈME 6

PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ET DES RÉSIDENTS

→ Accompagnement de la fin de vie.....	Formation payante
→ Accompagnement des personnes âgées démentes	Formation payante
→ Accompagner la personne diabétique	Formation payante
→ Accueil téléphonique et physique des familles	Formation payante
→ Adultes autistes : accueillir, accompagner et soigner.....	Formation payante
→ Aider à la mobilisation des personnes	Formation payante
→ Amélioration de la pertinence des soins en équipe	Formation payante
→ Amélioration de la prise en charge du patient au sein de l'établissement par une gestion des lits efficiente.....	Formation payante
→ Amélioration du parcours de soins des personnes handicapées en situation complexe par la collaboration entre équipes sanitaires et médico-sociales	Formation payante
→ Améliorer la communication avec et autour du patient	Formation payante
→ Animer et donner de la vie aux actes de tous les jours	Formation payante
→ Bientraitance des personnes accueillies.....	Formation payante
→ Communication non verbale en EHPAD	Formation payante
→ Connaître et savoir soigner les problèmes dermatologiques et les plaies	Formation payante
→ Coordination dans le rôle propre infirmier : domaines de collaboration et posture professionnelle	Formation payante
→ Distance professionnelle.....	Formation payante
→ Droit des usagers dans les établissements sociaux et médico-sociaux de la FPH.....	Formation payante
→ Être professionnel face à la confidentialité et à la discrétion.....	Formation payante
→ La détresse respiratoire chez l'adulte.....	Formation payante
→ Le temps du repas : un moment de convivialité.....	Formation payante
→ Les soignants et le travail de nuit en EHPAD	Formation payante
→ L'éthnopsychiatrie	Formation gratuite
→ L'humour en situation professionnelle	Formation payante
→ Liberté et sécurité, quelle conciliation possible?.....	Formation gratuite
→ Manutention des personnes dépendantes	Formation payante
→ Mieux comprendre et mieux prendre en charge la personne âgée atteinte de la maladie d'Alzheimer ou pathologie dite apparentée.....	Formation payante
→ Mieux comprendre et mieux prendre en charge la personne âgée atteinte de la maladie de Parkinson	Formation payante
→ Personne en situation de handicap vieillissante.....	Formation payante
→ Posture professionnelle vis-à-vis de la contention en établissement médico-social.....	Formation payante
→ Prévenir, identifier et prendre en charge la dénutrition en EHPAD	Formation payante
→ Prévention des chutes de la personne dépendante.....	Formation payante
→ Prévention des erreurs médicamenteuses évitables	Formation payante
→ Prise en charge non médicamenteuse en EHPAD.....	Formation payante
→ Prise en charge de patients d'une autre culture.....	Formation payante
→ Prise en charge des conduites addictives.....	Formation gratuite
→ Prise en charge des patients du secteur psychiatrique vers le médico-social	Formation payante
→ Prise en charge d'un patient atteint d'une maladie de Parkinson et apparentée.....	Formation payante
→ Prise en charge et accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité sociale	Formation payante
→ Prise en charge pluridisciplinaire de la douleur et de la souffrance dans les maladies neurodégénératives	Formation gratuite
→ Projet individualisé du résident.....	Formation payante

- **Recommandations de pratiques cliniques : prise en charge somatique des patients adultes ayant une pathologie psychiatrique sévère**..... Formation payante
- **Réhabilitation psychosociale : sensibilisation**..... Formation payante
- **Relation avec les familles des personnes âgées**..... Formation payante
- **Responsabilité de chacun dans la délégation de soins IDE**..... Formation payante
- **Risques suicidaires chez la personne accueillie**..... Formation payante
- **Rôle et place d'un centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) en milieu pénitentiaire**..... Formation payante
- **Sécurité des patients opérés ou faisant l'objet d'une technique invasive**..... Formation payante
- **Sensibilisation aux risques liés aux pratiques complémentaires**..... Formation payante
- **Sexualité des personnes accueillies en institution**..... Formation payante
- **Soins psychiatriques destinés aux personnes migrantes**..... Formation payante
- **Stimulations sensorielles, cognitives et motrices des personnes atteintes d'Alzheimer**..... Formation payante

THÈME 7

SECTEUR SOCIAL

- **Autisme chez l'enfant : connaître le handicap pour améliorer l'accompagnement**. Formation payante
- **Formation des maîtresses de maison**..... Formation payante
- **La communication des écrits professionnels : par qui ? Pour qui ? Comment ? Pourquoi ?**..... Formation gratuite
- **La sanction : quelle place dans la relation aujourd'hui ?**..... Formation payante
- **Les pathologies psychiques liées au handicap et troubles associés : mieux les identifier pour mieux les prendre en compte**..... Formation payante
- **L'interculturalité dans l'action éducative**..... Formation payante
- **Prise en charge de qualité de l'adolescent tout en conservant une distance relationnelle**..... Formation payante
- **Vers une démarche de complémentarité : communication et articulation des équipes**..... Formation gratuite

THÈME 8

SECTEUR TECHNIQUE ET LOGISTIQUE

- **Habilitations électriques : analyse et détermination des besoins**..... Formation gratuite
- **Habilitations électriques pour les personnels électriciens et non-électriciens**..... Formation payante
- **Obligations réglementaires pour la maintenance des bâtiments**..... Formation gratuite
- **Optimisation logistique et circuit d'approvisionnement intégrés dans l'organisation des soins**..... Formation payante
- **SSIAP 1 à 3 (initiation - remises à niveau - recyclage)**..... Formation payante

THÈME 9

TOUS PUBLICS

- **Bureautique pour Pack Office et Libre Office**..... Formation payante

GLOSSAIRE

- A**
- ACH:** adjoint des cadres hospitaliers
 - AFC:** action de formation coordonnée
 - AFN:** action de formation nationale
 - AFR:** action de formation régionale
 - AMA:** assistant(e) médico-administrative
 - ANDPC:** agence nationale du développement professionnel continu
 - ANESM:** agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
 - ANFH:** association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier
 - APP:** analyse des pratiques professionnelles
 - ARS:** agence régionale de santé
 - ASH:** agent des services hospitaliers
 - ASG:** assistant de soins en gérontologie
- B**
- BC:** bilan de compétences
- C**
- CA:** conseil d'administration
 - CAP:** commission administrative paritaire
 - CFP:** congé de formation professionnelle
 - CH:** centre hospitalier
 - CHSCT:** comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
 - CHU:** centre hospitalier universitaire
 - CQP:** certificat de qualification professionnelle
 - CME:** commission médicale d'établissement
 - CNSA:** caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
 - CTE:** comité technique d'établissement
 - CTR:** conférence thématique régionale
 - CPOM:** contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
- D**
- DEAS:** diplôme d'État d'aide-soignant
 - DGOS:** direction générale de l'offre de soins
 - DIF:** droit individuel à la formation
 - DPC:** développement professionnel continu
 - DU:** document unique
- E**
- EHPAD:** établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 - ETP:** éducation thérapeutique du patient
 - EP:** étude promotionnelle
 - EPP:** évaluation des pratiques professionnelles
 - EPRD:** état prévisionnel des recettes et des dépenses
- F**
- FAE:** formation d'adaptation à l'emploi
 - FEHAP:** fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne, à but non lucratif
 - FPH:** Fonction publique hospitalière
 - FPTLV:** formation professionnelle tout au long de la vie
 - FPSPP:** fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels
 - FSE:** fonds social européen
 - FOAD:** formation ouverte accompagnée et à distance
 - FIPHFP:** fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique
- G**
- GHT:** groupement hospitalier de territoire
 - GPMC:** gestion prévisionnelle des métiers et des compétences
- H**
- HAS:** haute autorité de santé
- O**
- OPCA:** organisme paritaire collecteur agréé
- P**
- PH:** praticien hospitalier
 - PUI:** pharmacie à usage intérieur
- R**
- RFC:** responsable formation continue
 - RH:** ressources humaines
 - RNCP:** répertoire national des certifications professionnelles
 - RPS:** risques psychosociaux
- S**
- SROS:** schéma régional de l'organisation sanitaire
- T**
- TSH:** technicien supérieur hospitalier
 - T2A:** tarification à l'activité
- V**
- VAE:** validation des acquis de l'expérience

“
CPF,
UN NOUVEAU
DISPOSITIF POUR
VOTRE AVENIR
PROFESSIONNEL

”



POUR AVANCER DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE, VOUS DISPOSEZ D'UN **NOUVEL OUTIL**: LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION CPF POUR **DÉVELOPPER VOS CONNAISSANCES** ET COMPÉTENCES. POUR PLUS D'INFORMATION, **CONTACTER VOTRE DÉLÉGATION RÉGIONALE.**



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Sur le site internet de l'ANFH Alpes, vous trouverez les fiches programmes complètes par action, à imprimer et à diffuser au sein des établissements.

DATES LIMITEES :

POUR LES FORMATIONS « GRATUITES »

Les bulletins de couleur **rouge** sont à retourner avant le **19 octobre 2018**

POUR LES FORMATIONS « PAYANTES »

Les bulletins de couleur **verte** sont à retourner avant le **19 octobre 2018**.
Les besoins seront recensés, et les groupes de formation seront constitués lors des réunions départementales de novembre.

POUR LES ACTIONS CO-FINANCÉES (PRÉPARATIONS CONCOURS, PROJETS LOURDS)

Les bulletins d'inscriptions sont à retourner avant le **19 octobre 2018** (actions débutant au premier semestre 2019) ou le **10 mai 2019** (actions débutant au second semestre 2019).

Les bulletins d'inscription sont disponibles sur le site www.anfh.fr/alpes.



“

LA RÉGION
AUVERGNE-RHÔNE-
ALPES COMPREND
LES DÉLÉGATIONS
TERRITORIALES
ALPES, AUVERGNE
ET RHÔNE.

”

LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ANFH ACCOMPAGNENT LES ÉTABLISSEMENTS DANS LA GESTION DE LEURS PLANS DE FORMATION: **ANIMATION DE RÉSEAUX** PROFESSIONNELS, SOUTIEN DE LA **PROFESSIONNALISATION DES CHARGÉS DE FORMATION**, ACTIONS DE FORMATION PRÊTES À L'EMPLOI ET **GESTION FINANCIÈRE DES FONDS**. POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ VOTRE DÉLÉGATION RÉGIONALE.



ANFH

26, rue Gustave Eiffel
CS 10632
38024 Grenoble Cedex 1
tél :04 76 04 10 40
alpes@anfh.fr

CONCEPTION GRAPHIQUE ET RÉALISATION

Atelier Marge Design

ILLUSTRATIONS

Gwladys Morey

WWW.ANFH.FR